

« Et vivre, c'est ne pas se résigner » (A. Camus)

## Entretien professionnel 2015: Capital mois attribué en seine Maritime

Pour information : les CAP Nationales sur la répartition du capital- mois ont donné le résultat suivant pour le département (dotations indicatives) :

Cadres	Echelons variables			Echelons terminaux			Total agents	Dotation globale		Reliquat après ajustement 2014 (mois)
	Agents	R2*	R1*	Agents	V2*	V1*		R2+V2	R1+V1	
<b>C</b>	485	101	240	-	-	-	<b>485</b>	101	240	10
<b>B</b>	645	130	324	40	8	20	<b>685</b>	138	344	8
<b>A</b>	209	42	105	39	8	19	<b>248</b>	50	124	-

La dotation globale tient compte des réserves du possible recours hiérarchique et du recours en CAPL.

Les paliers des réductions-majorations d'ancienneté et des valorisations-pénalisations			
Echelon variable ou fixe	Echelon terminal	Echelon variable ou fixe	Echelon terminal
Réduction d'ancienneté	Valorisation	Majoration d'ancienneté	Pénalisation
- 2 mois	VAL2	+ 2 mois	PEN2
- 1 mois	VAL1	+ 1 mois	PEN1
0 mois (cadence moyenne - CM)	/ (référence - REF)	0 mois (cadence moyenne - CM)	/ (référence - REF)
Mention d'encouragement (ME)		Mention d'alerte (MA)	

### Condition requise pour être évalué :

Tous les fonctionnaires, ayant accompli, pendant l'année de gestion, des services d'une **durée minimale de 180 jours** font l'objet d'un entretien professionnel et peuvent être attributaire de réduction/majoration d'ancienneté.

### Ne bénéficient pas de réduction / majoration d'ancienneté :

- Agents ayant exercé moins de 180 jours en N-1.
- Agents classés en échelon terminal au 31 décembre N-1
- Agents accédant à l'échelon terminal du grade terminal de leur corps au cours de l'année N de l'entretien.



**N'hésitez pas à prendre contact avec les élus et/ou la permanence.**